LE RÉFÉRENT DE SITE
un interlocuteur privilégié 2

Saint-Pierre-Eglise Fermanville

Rôle de la référente :

- Simplification des tâches administratives pour les animatrices (listings clairs et simplifiés par exemple) afin qu'elles soient complétement libérées pour les enfants et leurs activités.
- Une réunion de coordination par semaine avec remise à jour des listings autant de fois que nécessaire par la référente. Expression lors de cette réunion de chaque animatrice sur ses remarques, ressentis…
- A la fin de chaque séance de TAP, dix minutes de regroupement. Les remarques sont prises en compte à chaud (difficulté avec un enfant, incident, problème de logistique).
- La référente appelle les familles le soir même en cas de soucis.
- La référente représente son équipe en cas de conflit avec un enfant, une famille.
- Rappel lors des réunions de l'objectif des TAP, soutien sur la recherche d'activités, supports, documents, retours d'expériences.

Equeurdreville - Hainneville

En quoi cette fonction permet-elle de garantir la sécurité des mineurs ?

Les référents d'écoles sont aussi référents de site, de tous les temps péri-éducatifs de la journée, leur permettant ainsi de bénéficier d'une bonne connaissance des lieux, des fonctionnements particuliers des écoles, des enfants et de leurs besoins, des parents et d'être par ailleurs ainsi plus légitimes auprès des enseignants.

Le référent tient le listing de présence des activités péri-éducatives et il est garant de l'organisation municipale. Il s'assure de la prise en charge des enfants conformément aux règles de l'ALSH.

Il est une courroie de transmission privilégiée et communique toutes les informations importantes à la coordonnatrice des activités péri-éducatives, qui juge de la nécessité d'alerter ou pas la direction.

Durant les activités, le référent peut être un RENFORT POUR LES ANIMATEURS (gestion de conflits, urgence…), bénéficiant de la posture du « tiers ». Il peut pallier un remplacement ponctuel d'un intervenant, notamment en cas de retard de celui-ci.

Il peut accueillir des parents entrant spontanément dans l'école pour toute information, contrôler le motif de présence d'un adulte étranger au service dans l'enceinte.

Par son rôle d'**assistant sanitaire**, il suit les fiches sanitaires et PAI, identifie les problèmes de santé. Il tient le registre d'infirmerie, vérifie le contenu des trousses de secours.

En cas d'accident, le référent est appelé par l'animateur pour intervenir rapidement et effectue les gestes de 1er secours, puis informe la coordonnatrice ainsi que la famille si nécessaire.

Il est garant de la sortie des enfants. C'est lui qui ouvre la grille de l'école et il supervise l'ensemble des sorties des enfants et gère le « tri », entre ceux qui doivent partir ou rester en accueil périscolaire. Il est vigilant face au départ des enfants lors de l'arrivée des parents.

Quel est son rôle par rapport aux familles ?

Il a un lien direct, il est à l'écoute du parent et leur communique toutes les informations utiles. Il peut aussi accueillir des parents entrant spontanément dans l'école pour toute information, afin de ne pas laisser perdurer certaines idées reçues ou autres malentendus.

A l'équipe d'animation ?

Selon le planning établi à l'avance, c'est lui qui accueille les intervenants et animateurs, les oriente, et les guide vis-à-vis du fonctionnent et de l'organisation spécifique de l'école.

Il se déplace dans chaque activité pour voir ce qu'il s'y passe. Il est ainsi CONTRIBUTEUR DE L'EVALUATION des prestations proposées par les intervenants.

Aux enseignants ?

Il est en INTERFACE DIRECTE avec les enseignants, il est relais d'information. Il communique avec les enseignants sur certaines difficultés rencontrées avec des enfants. Il organise avec eux la gestion des locaux de l'école selon des demandes spécifiques, dans le cadre des accords passés avec chacune des écoles de la ville. La question de l'usage des locaux reste sensible, parfois très symbolique, et nécessite des échanges en temps réel pour éviter que des détails ne prennent parfois des proportions regrettables pour tous.

Aux enfants ?

Il assure leur sécurité physique, affective et morale durant l'activité péri-éducative. Il est à leur écoute. Il peut prendre en charge les enfants qui rencontrent des difficultés dans une activité. Sa position de tiers, peut lui permettre d'identifier des problématiques non exprimées par les enfants avec les intervenants et autres animateurs dans un contexte d'activité.

A-t-il une place dans la démarche d'évaluation du PEDT ?

Rappelons que les référents d'écoles sont aussi référents de tous les temps péri-éducatifs de la journée, leur permettant ainsi de bénéficier d'une bonne connaissance des lieux, des fonctionnements particuliers des écoles et de leurs équipes éducatives, des enfants et de leurs besoins, des parents… les dotant ainsi d'une capacité d'observation et d'interprétation contributive de l'évaluation.

Tous les 15 jours, l'ensemble des référents des 12 écoles se réunissent en présence de la coordonnatrice APE et du responsable du département éducation, ainsi que du responsable de l'équipe associative partenaire de la ville. Cela permet de faire un point et d'évaluer les activités péri-éducatives, ensuite les informations sont relayées en comité technique qui évalue formellement le PEDT.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
Direction Départementale de la Cohésion Sociale